CLINIQUE ESTHETIQUE DU SUD OUEST

HOSSEGOR

Chirurgie & Médecine Esthétique
Microgreffe Capillaire

LIVRET D'ACCUEIL

455 av de Pascouaou
40150 Soorts-Hossegor
05.58.70.66.15

www.clinique-esthetique-sudouest.com

BIENVENUE À LA CLINIQUE ESTHÉTIQUE DU SUD OUEST

La direction, le corps médical et l'ensemble des acteurs de la clinique Esthétique du Sud ouest sont heureux de vous accueillir. Vous trouverez dans notre établissement, des professionnels, femmes et hommes, alliant savoir-faire et excellence technique.

Nous nous fixons pour mission d'offrir un environnement où le client est au centre des préoccupations d'une équipe pluridisciplinaire, engagée dans une démarche de qualité et de sécurité des soins. La pleine réalisation de cette mission repose sur des valeurs partagées que sont l'éthique, le respect, la bienveillance et le partenariat.

Nous espérons que ce livret rédigé à votre intention, réunira tous les renseignements, conseils et recommandations dont vous aurez besoin. Il facilitera votre journée d'hospitalisation et vous permettra de faire connaissance avec notre établissement.

Notre Clinique, est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et souhaite ainsi recueillir tous vos commentaires et suggestions à l'aide du QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION qui vous sera remis lors de votre admission.

N'hésitez pas à nous le retourner lors de votre sortie ou de votre consultation de suivi.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous assurons de notre entier dévouement.

La Direction

La Clinique p 4
Les Spécialités p 5
Les Services p 6
La Consultation p 7
Votre Intervention p 8
Préparation de l'intervention p 8
Votre admission p 8-9
L'intervention p 8-9
Votre Sortie p 10
Droits et information du patient p 11-12
Démarche qualité et sécurité des soins p 13-14
Charte du patient hospitalisé p 15
Plan d'Accès p 16

PRESENTATION DE LA CLINIQUE

Située en plein cœur de la nature, la Clinique Esthétique du Sud-Ouest a été créée suivant une configuration architecturale et fonctionnelle qui garantit à chaque personne accueillie les conditions d'hygiène et d'asepsie nécessaires, ainsi que le respect de sa vie privée et de son intimité.

Elle dispose d'une salle d'intervention et d'une salle de surveillance post-interventionnelle où le patient est pris en charge et suivi par la même équipe.

Un plateau technique ultra moderne permet à nos praticiens d'apporter une réponse adaptée à vos demandes d'intervention de médecine ou chirurgie esthétique en ambulatoire.

PRINCIPALES COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES ET ELECTRONIQUES:

Clinique Esthétique Du Sud-Ouest
ZA de Pédebert
455 Av de Pascouaou
40150 Hossegor
Tel : 05 58 70 66 15

www.clinique-esthetique-sudouest.com
contact@clinique-esthetique-sudouest.com

Direction - contact@clinique-esthetique-sudouest.com
Relations avec les Usagers - contact@clinique-esthetique-sudouest.com

NOS PARTENAIRES DANS NOTRE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ:

LE LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES AX-BIO-OCEAN
Dr Wilfrid Bouineau, Référent antibiothérapie
258 Av du Golf, 40150 Hossegor
Tél : 05 58 43 83 63
Ouvert du Lundi au Vendredi de 7h30 à 16h00 et le samedi de 8h30 à 12h00

LA PHARMACIE DU TRINQUET
Dr Nicolas Roma, Responsable du système de management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse
214, avenue du centre
40150 SOORTS-HOSSEGOR
Tel: 05 58 43 50 39
Ouvert du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h30, de 14h15 à 19h30 et le samedi de 9h00 à 12h30

LE CENTRE HOSPITALIER DE DAX-CÔTE D'ARGENT
Services Urgences et Réanimation
Stérilisation des dispositifs médicaux
Boulevard Yves du Manoir
B.P 323 40107 Dax Cedex
Tel : 05 58 91 48 48

La Clinique Esthétique du Sud-Ouest offre aux hommes et aux femmes qui souhaitent améliorer leur apparence physique, les interventions de chirurgie esthétique et de médecine esthétique suivantes :

TRAITEMENT DE LA CALVITIE

- **La Chirurgie Capillaire:** Micro-implants capillaires sans cicatrices visibles (FUE)

- **Injection de PRP** (Plasma Riche en Plaquette) avec ou sans cellules souche issues de cellules graisseuses pour réjuvénation: régénération cellulaire

- **Autres soins capillaires:** Tricopigmentation (dermopigmentation du cuir chevelu)

CHIRURGIE OU MÉDECINE ESTHÉTIQUE DU VISAGE

- **Injection de Botox:** détend les muscles peauciers, plis et rides s'éffacent

- **Injection Acide Hyaluronique:** Volumateur, pour resculter les formes ou plus superficiel pour corriger les rides ou combles les sillons.

- **Injection de PRP** (Plasma Riche en Plaquettes) avec ou sans cellules souche issues de cellules graisseuses pour réjuvénation (régénération cellulaire et rajeunissement) du visage, du cou

- **Lifting du visage: partiel** , ou **Soft Lift,** pour un effet lifting naturel

- **Chirurgie des paupières:** correction des paupières **supérieures et inférieures**

- **Rhinoplastie médicale: corriection des petites imperfections du nez**

- **Chirurgie du menton**

- **Chirurgie des oreilles: correction des oreilles décollées**

CHIRURGIE OU MÉDECINE ESTHÉTIQUE DU CORPS

- **Injection de PRP** (Plasma Riche en Plaquette) avec ou sans cellules souche issues de cellules graisseuses pour réjuvénation (régénération cellulaire et rajeunissement) du décolleté, des mains

- **Lipoaspiration**: traitement de la celullite (AL*)

- **Chirurgie intime:** Pénoplastie d'allongement et d'épaississement

- **Traitement de l'éjaculation précoce & des troubles de l'érection**

- **Lifting des testicules**

**AL sous anesthésie locale*

LES SERVICES

La chirurgie esthétique permet aux hommes et aux femmes en bonne santé d'améliorer leur apparence physique et de se libérer de ce qui leur pèse. Notre équipe de professionnels est à votre écoute pour vous guider tout au long de votre parcours de soin.

LE COMITÉ DE PILOTAGE:

- Directeur général
- Directrice
- Responsable du Projet Médical
- L'IBODE

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE:

- Secrétaire admissions ambulatoire

L'ÉQUIPE MÉDICALE:

Dr Pierre Capdeville
Chirurgien plasticien, membre de la SoFCPRE (Société Française de Chirurgie Plastique, Reconstructrice et Esthétique) et de la SOFCEP (Société Francaise des Chirurgiens Esthétiques Plasticiens).

Chirurgien plasticien

Spécialiste en chirurgie plastique, esthétique et reconstructrice ainsi qu'en chirurgie cervico-faciale.

sofcep

drcapdeville@clinique-esthetique-sudouest.com

Dr Emmanuelle Lemonnier
Médecin Esthétique & Anti-âge, propose diverses interventions de Médecine Esthétique : des injections anti-rides ou repulpantes (Botox, Acide Hyaluronique), aux fils tenseurs, en passant par les peelings.

france médecine esthétique

Membre de l'association France Médecine Esthétique

drlemonnier@clinique-esthetique-sudouest.com

L'ÉQUIPE PARAMÉDICALE:

- Les infirmières et les infirmiers sont chargés de vous dispenser les soins nécessaires à votre confort et à votre surveillance post-intervention.

L'ÉQUIPE QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES:

-Responsable qualité et Identitovigilance,

LES RÉFERENTS:

- Référent Douleur
- Référent Hygiène

LA CONSULTATION

Les actes de chirurgie esthétique et médecine esthétique ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie, ni par aucune mutuelle complémentaire.

La prise de rendez-vous s'effectue par le biais de la clinique auprès du secrétariat pour les chirurgiens et les médecins exerçant dans l'établissement. L'accueil et le standard sont ouverts du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00.

LA 1ERE CONSULTATION

Lors de la première consultation, vous serez accueilli par le secrétariat qui vous remettra un questionnaire patient et un questionnaire médical à compléter.

Par la suite, le praticien vous recevra dans son cabinet de consultation, pour un entretien d'une vingtaine de minutes au cours duquel il vous questionnera sur vos motivations et désirs de résultats. Le praticien vous donnera une information complète et adaptée, au cours de laquelle il vous délivrera des informations portant sur les pratiques et actions de prévention proposées et leur utilité. Dans une attitude d'écoute, un dialogue patient/praticien sera créé jusqu'à l'élaboration du projet de soin personnalisé.

Le praticien vous expliquera également les conditions d'intervention, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles, les éventuelles conséquences et complications qu'ils comportent.
A la fin de la consultation, le praticien vous remettra un devis détaillé en deux exemplaires, pour les actes supérieur à 300€, qui comprendra les modalités de l'intervention, la date ainsi que des notices informatives. Un délai minimum de 15 jours devra être respecté entre la remise du devis détaillé, daté et signé par le praticien, et l'intervention esthétique. Passé ce délai, le patient qui consent à l'intervention doit retourner le devis daté et signé avec l'indication manuscrite : «devis reçu avant l'exécution de la prestation de service».

Pour certains actes, une prise de photos et une simulation informatique pourra être pratiquées.

**** Si un changement de votre état de santé intervenait entre la consultation et votre intervention, vous devrez en informer le service dès votre admission.***

VOTRE INTERVENTION

PRÉPARATION DE L'INTERVENTION

Des documents vous ont été remis lors de la consultation, veillez à les lire et à les conserver tout le temps de votre prise en charge:

- LA VEILLE DE L'INTERVENTION : L'infirmière vous contactera par téléphone pour vous préciser l'heure d'admission et vous rappeler les consignes à respecter

- LE JOUR DE L'INTERVENTION : Vous partirez pour le bloc opératoire, revêtu(e) uniquement d'une tenue spéciale sans aucun sous-vêtement, ni bijoux, ni prothèse (dentier, lentilles de contact), ni maquillage, ni vernis à ongles. Un coffre est à votre disposition dans le déshabilloir).

VOTRE ADMISSION

Pensez à amener les documents et renseignements demandés lors de la consultation. L'absence de certaines pièces administratives peut nous contraindre à différer ou annuler votre intervention.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES :

- Justificatif d'identité : Carte d'identité, passeport, ou titre de séjour
- La prescription et les médicaments que le praticien vous aura remis lors de votre consultation
- Le questionnaire patient dûment complété
- Le consentement éclairé et le devis signés
- La fiche de désignation de la personne de confiance remplie et signé (non obligatoire)
- Nom du médecin traitant (non obligatoire)

Lors votre admission vous devrez vous acquitter du(es) règlement(s) prévus au devis

L'INTERVENTION

Le service des admissions de la clinique vous a remis un livret d'accueil, vous permettant de mieux appréhender le fonctionnement de nos services, de préparer votre admission, de connaître les conditions de déroulement de l'intervention, ainsi que vos droits et vos devoirs durant votre présence dans l'établissement.

ANONYMAT: Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le à l'accueil et à l'équipe médicale : le nécessaire sera fait pour préserver votre anonymat.

DÉPÔT DE VALEURS: Nous vous conseillons vivement de ne pas apporter d'effets personnels, ni d'objets de valeur (y compris alliance). Pour vos objets de valeur et argent, la Clinique tient à votre disposition un coffre. Selon l'article L1113-1 et suivants du code de la santé publique « Loi du 6 Juillet 1992, décret du 27 Mars 1993 », la responsabilité de l'établissement n'est susceptible d'être engagée en cas de vol, disparition qu'a l'égard des objet qui lui auraient été confiés.

LE REPAS: Une collation vous sera proposée en fonction de l'intervention pratiquée. Les menus peuvent être adaptés à vos goûts, croyances et recommandations.

RÈGLES GÉNÉRALES: Pour le respect de la tranquillité de tous, il est nécessaire d'éviter toutes nuisances ou conversations trop bruyantes. Veillez à ce que votre téléphone soit éteint ou en position ARRET.

* Tabac et cigarette électronique : En vertu du décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est strictement interdit de fumer dans les locaux de la clinique.

*Consignes d'incendie : Notre établissement est équipé de dispositifs de prévention et de lutte contre l'incendie. Les consignes de sécurité sont affichées dans les différents espaces et services. En toutes circonstances, il est important de rester calme et de suivre les indications du personnel.

HYGIÈNE DES LOCAUX: Le bio nettoyage de nos locaux est réalisé suivant des protocoles évalués avant l'ouverture du bloc, entre chaque patient et en fin de pratique.

VOTRE INTERVENTION

VOTRE SORTIE

Votre sortie sera décidée par le médecin.

Avant votre départ, pensez à finaliser votre dossier administratif si besoin et à récupérer les documents suivant au secrétariat :

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES :

- Votre traitement prescrit par le praticien
- Le formulaire d'information post-opératoire et les coordonnées de l'établissement de santé assurant la permanence et la continuité des soins, et le numéro d'urgence à joindre.
- Une lettre d'information sur votre état de santé à remettre à votre médecin traitant si nécessaire,
- Nous vous prions de bien vouloir nous remettre le QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION, reçu lors de votre entrée. Vous pouvez le déposer au secrétariat ou au nous le renvoyer. Il nous permettra d'améliorer votre prise en charge et la qualité des soins prodigués.

Le lendemain de votre intervention, vous serez contacté(e) par l'infirmière afin de nous assurer du bon déroulement des suites opératoires, et vous donner votre rendez-vous de suivi avec votre praticien .

****La clinique met à votre disposition, sur simple demande, les résultats de l'enquête de satisfaction des usagers.***

DROITS ET INFORMATION DU PATIENT

DROITS FONDAMENTAUX:

La clinique contribue à développer la prévention, à vous garantir l'égal accès aux soins nécessités par votre état de santé et à assurer la continuité des soins et la meilleure sécurité sanitaire possible. La clinique vous assure le respect de votre dignité et ne fait aucune discrimination dans l'accès à la prévention ou aux soins. La clinique vous assure un droit au respect de la vie privée et au secret des informations vous concernant.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS:

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et les textes pris pour son application veillent à ce que l'informatique soit au service de chaque citoyen et ne porte atteinte ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles et publiques. La clinique dispose d'un système informatique pour le traitement des dossiers médicaux et administratifs destiné à gérer plus facilement le fichier des patients, à faciliter la communication entre les services et à réaliser le cas échéant des travaux statistiques ceci dans le strict respect du secret médical. Sauf opposition de votre part, certains renseignements vous concernant recueillis au cours de votre séjour, feront l'objet d'un enregistrement informatique réservé exclusivement à la gestion de toutes les données administratives. Conformément à la déontologie médicale et en application des articles 34 à 40 de ladite loi, vous pouvez exercer un droit d'accès et de rectification directement auprès du bureau d'accueil pour les informations administratives.
Il est rappelé que toute personne justifiant de son identité a le droit d'interroger la direction chargée de mettre en œuvre les traitements automatises, sur la teneur concernant les informations nominatives le concernant, et le cas échéant, d'en obtenir la rectification.

ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL :

(cf. articles L. 1111-7 et R. 1111-2 à R. 1111-9 du code de la santé publique)
Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant.
Il vous est possible d'accéder à ces informations, en en faisant la demande auprès de la direction. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. Vous pouvez également consulter sur place votre dossier, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix.
Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de quarante-huit heures après votre demande mais elles doivent vous être communiquées au plus tard dans les huit jours. Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois.
Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite.
Si vous souhaitez obtenir copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais, limités au coût de reproduction (et d'envoi, si vous souhaitez un envoi à domicile)
sont à votre charge.
Votre dossier médical est conservé pendant vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe.
Si vous souhaitez en savoir plus sur les règles d'accessibilité à votre dossier médical, une fiche informative est à votre disposition... (au service chargé de l'accueil, en fin de livret...). (cf Annexe - document HAS)

DROITS ET INFORMATION DU PATIENT

LE RESPECT DE L'INTIMITÉ: Le respect de l'intimité est toujours préservé, notamment lors de tous les actes effectués durant votre séjour (soins, toilettes, transport des services d'hospitalisation au bloc opératoire...).

DÉSIGNATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE: cf. article L. 1111-6 du code de la santé publique). Pendant votre séjour, vous pouvez désigner, par écrit, une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Cette personne, que l'établissement considèrera comme votre « personne de confiance », sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux afin de participer aux prises de décision vous concernant. Sachez que vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment.
Si vous souhaitez en savoir plus sur la personne de confiance, une fiche informative est à votre disposition... (au service chargé de l'accueil, en fin de livret...). + ANNEXE

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES: (cf. article L. 1111-11 du code de la santé publique). Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical. Renouvelables tous les trois ans, elles peuvent être, dans l'intervalle, annulées ou modifiées, à tout moment. Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement: confiez-les lui ou signaler leur existence et indiquer les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées.
Si vous souhaitez en savoir plus sur les directives anticipées, une fiche informative est à votre disposition... (au service chargé de l'accueil, et en fin de livret...).
(cf Annexe - document HAS)

DEMARCHE QUALITE ET SECURITE DES SOINS

La Clinique Esthétique du Sud-Ouest a le souci permanent de vous offrir des soins alliant qualité et sécurité ainsi qu'un bien-être et un confort maximum.

L'établissement met à votre disposition les indicateurs qualité et sécurité des soins de la clinique (voir fiche en fin de livret (cf Annexe - document HAS). Nous nous engageons également à répondre à toute demande d'information complémentaire.

CERTIFICATION :

La certification est une procédure d'évaluation externe à un établissement de soins, effectuée par des professionnels, indépendants de l'établissement ou de ses organismes de tutelles, qui évalue l'ensemble de son fonctionnement et de ses pratiques. Elle vise à assurer la sécurité et la qualité des soins donnés aux patients et à promouvoir une politique de développement continu de la qualité. L'organisme certificateur (Haute Autorité de Santé) établit, en collaboration avec tous les acteurs du système de santé, des normes et des référentiels conçus pour apprécier les procédures et les résultats en termes de gain de santé, de sécurité et de satisfaction des patients.

PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR :

La douleur n'est pas une fatalité.
La douleur se prévient, se soulage et se traite. Au sein de notre établissement, les équipes soignantes s'engagent suivant les recommandations du contrat d'engagement du contrat d'Engagement Douleur du Ministère de la Santé, à prendre en charge votre douleur et à vous donner toutes les informations utiles. Vous trouverez à la fin de ce livret notre contrat d'engagement contre la douleur.

PRÉVENTION ET PRISE EN CHARGE DU RISQUE INFECTIEUX : Commission médicale d'établissement (CME)

La clinique esthétique du Sud ouest s'engage à prévenir les infections nosocomiales par la mise en place d'un dispositif de surveillance, de traitement et de prévention de ces infections. Le Comité de Pilotage met en oeuvre un programme annuel d'actions de surveillance et de prévention de l'infection, conformément aux recommandations et connaissances scientifiques actuelles (voir fiche en fin de livret).
Il peut parfois s'avérer nécessaire de mettre en place des précautions particulières que vous devrez respecter. Si de telles mesures s'imposaient, le médecin responsable de votre séjour vous en informerait.

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES USAGERS (C.D.U.) : La clinique a mis en place une Commission des Usagers qui a pour missions :

- De veiller au respect des droits des usagers.
- De faciliter leurs démarches, et ce, dans tous les domaines y compris celui de l'organisation des soins et du fonctionnement médical.
- De contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil, de la prise en charge des patients et de leurs proches.

Vous trouverez en fin de livret la liste des membres de la C.D.U.
(cf Annexe - document HAS)

DEMARCHE QUALITE ET SECURITE DES SOINS

VOUS DISPOSEZ DE TROIS MOYENS POUR FORMULER VOS REMARQUES, RÉCLAMATIONS OU PLAINTES :

- Demander à rencontrer l'Infirmière de Bloc, le directeur ou un médiateur de la C.D.U.

- Mentionner vos remarques sur le questionnaire de satisfaction distribué à votre admission.

- Adresser un courrier au directeur de la clinique qui vous informera des modalités de saisine de la C.D.U.

Ces dispositions sont mentionnées dans les articles R.112-91 à R.112-94 du Code de la santé publique que vous retrouverez au verso de la fiche C.D.U. en fin de livret.

SÉCURITÉ IDENTIFICATION PATIENT: L'identitovigilance a pour objectif l'identification fiable et unique du patient et la réalisation du bon soin au bon patient. Ainsi, un justificatif de votre identité vous sera demandé lors de votre pré-admission et admission.
Les professionnels de santé vous demanderont régulièrement vos nom, prénom, date de naissance.

CHARTE DU PATIENT HOSPITALISE

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

- Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

- Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

- L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

- Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

- Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

- Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

- La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

- La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

- Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

- La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

- La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux des soins qu'elle recevra.

Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet : www.sante.gouv.fr. Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service qualité de l'établissement

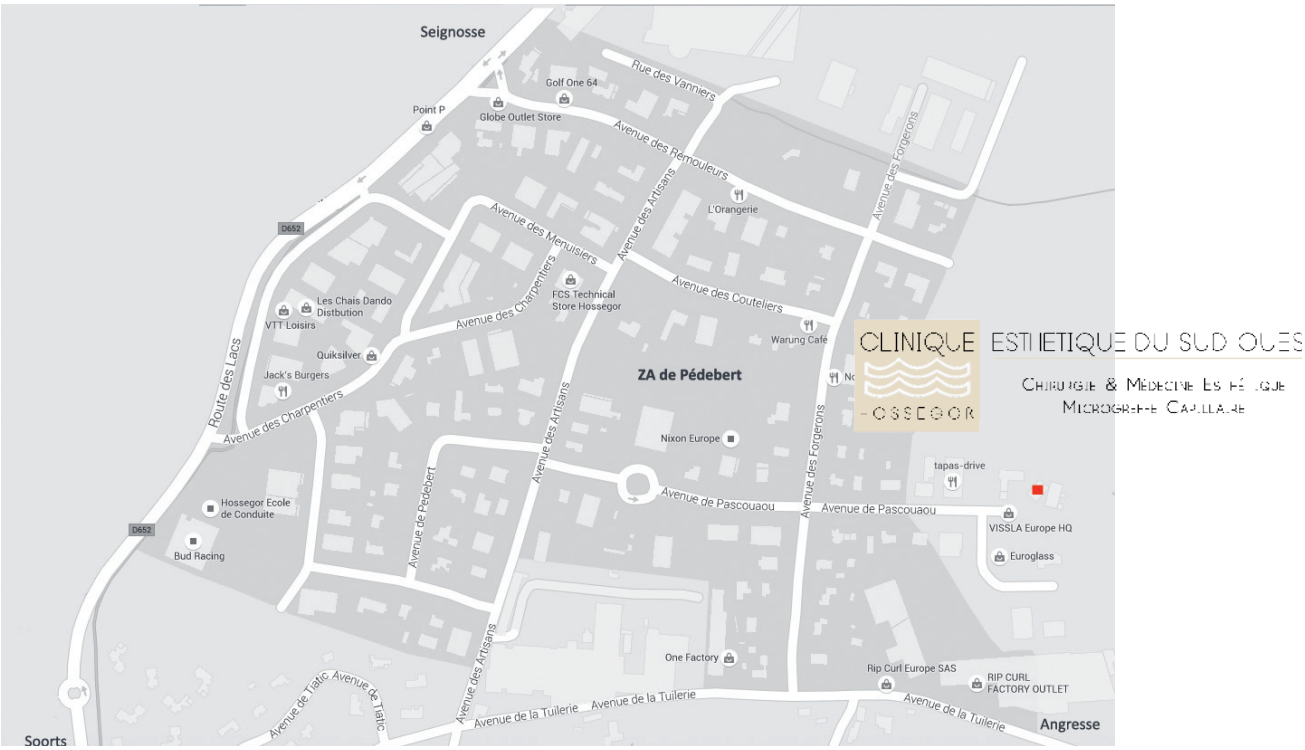

CLINIQUE ESTHETIQUE DU SUD OUEST

HOSSEGOR

Chirurgie & Médecine Esthétique
Microgreffe Capillaire

455 Av de Pascouaou
40150 Hossegor

www.clinique-esthetique-sudouest.com
contact@clinique-esthetique-sudouest.com